



Flux migratoires et flux d'asile : démêler les chiffres

Au cours de l'année 2016, sur les 136.327 immigrations d'étrangers, près de 9.000 immigrations de Syriens ont été enregistrées en Belgique, plaçant la Syrie parmi les cinq principaux pays d'origine des immigrants. Le fait que les immigrations de Syriens représentent aujourd'hui 7% des immigrations totales d'étrangers vers la Belgique indique clairement que les flux d'asile représentent une part importante des immigrations. Pour autant, ces quelques 9.000 personnes ne sont pas toutes arrivées en 2016, et n'ont d'ailleurs pas toutes déposé une demande d'asile. D'une part, seuls les demandeurs d'asile ayant obtenu un statut de protection internationale sont comptabilisés dans les statistiques sur les immigrations, et ce, une fois leur statut officiellement accordé. D'autre part, l'octroi d'un statut de protection internationale est parfois suivi d'une demande de regroupement familial avec un ou plusieurs membres de la famille restés au pays d'origine. Les bénéficiaires d'un regroupement familial avec un réfugié se retrouvent dès lors également parmi les flux d'immigration.

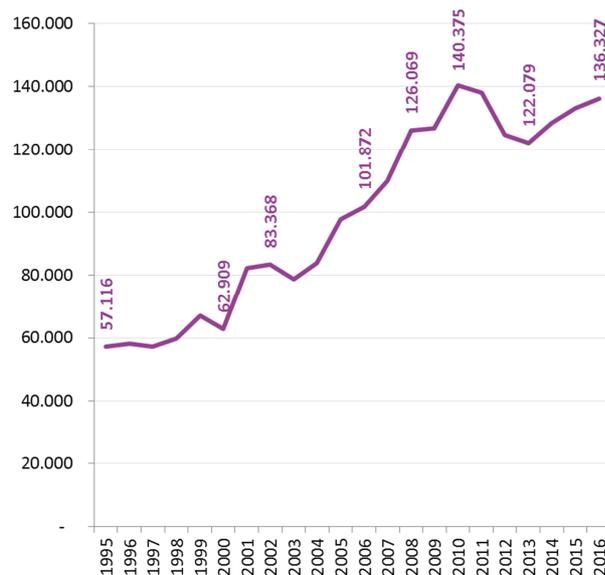
Aujourd'hui plus qu'hier, présenter des chiffres clairs sur les *flux d'immigration* et les *flux d'asile* constitue une nécessité, mais également un défi. Ce Myriatics tente de démêler quelques chiffres-clés pour apporter un éclairage sur les flux récents d'immigration et d'asile en Belgique.

Flux d'immigration en Belgique : une tendance globale à la hausse

Après plusieurs années de croissance soutenue (entre 2003 et 2010), les immigrations d'étrangers vers la Belgique ont diminué pendant trois années consécutives (2011, 2012, 2013). Cependant, cette tendance à la baisse ne s'est pas confirmée par la suite, 2014, 2015 et 2016 affichant au contraire une légère hausse des immigrations étrangères (Figure 1). Malgré la fluctuation observée pour les tendances récentes, ces évolutions interviennent dans la foulée d'une période de croissance marquée des immigrations depuis les années 1980. Entre 1985 et 2016, les immigrations d'étrangers ont été multipliées par trois.

Les immigrations de Syriens arrivent en 4^{ème} position, représentant 7% des 136.327 immigrations enregistrées au cours de l'année 2016.

Figure 1. Évolution du nombre d'immigrations d'étrangers vers la Belgique, 1995-2016 (Source : Statistics Belgium)



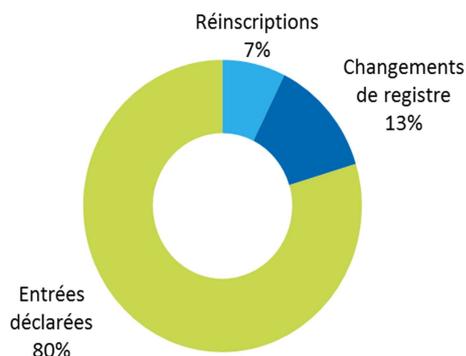
Ce que recouvrent les chiffres sur les immigrations : définition et composantes

Au niveau belge, les immigrations internationales telles qu'elles sont calculées par *Statistics Belgium* sont la somme de trois composantes¹ :

Immigrations =
immigrations déclarées + réinscription de
personnes radiées d'office + personnes ayant
changé de registre

- ▲ Les *immigrations déclarées* sont toutes les entrées de plus de trois mois sur le territoire, déclarées par les individus au cours de l'année étudiée. Il s'agit bien entendu de la principale composante des immigrations : en 2016, les immigrations déclarées représentaient 80% des immigrations internationales.
- ▲ Les *réinscriptions de personnes radiées d'office* sont les personnes qui ont été radiées du registre (parce que leur absence avait été constatée par exemple), et qui y sont réinscrites parce qu'il s'avère qu'elles résident encore en Belgique. Elles représentent 7% des immigrations de 2016.
- ▲ Les *changements de registre* concernent les personnes qui passent du Registre d'attente à un autre registre (cf. Encadré 1), parce qu'elles ont été reconnues réfugiés ou qui ont été autorisées à séjourner sur une autre base. Elles représentent 13% des immigrations de 2016. Avec 17.797 personnes transférées du registre d'attente au registre des étrangers, « il s'agit du deuxième chiffre le plus élevé depuis la création du registre d'attente au milieu des années 1990 (en 2000, 18.951 personnes avaient été transférées) » (Source : *Statistics Belgium*)².

Figure 2. Répartition des immigrations en Belgique en 2016 selon les trois composantes (Source : Statistics Belgium)



Encadré 1. Le Registre national

Les données du Registre national sont fournies et actualisées par les communes, les postes diplomatiques et consulaires ainsi que l'Office des étrangers. Le **Registre national** comprend les données des personnes inscrites dans les trois registres suivants:

» **Le Registre de la population** qui comptabilise les personnes belges qui résident en Belgique, les étrangers établis, les ressortissants d'un pays tiers qui ont obtenu en Belgique le statut de résident de longue durée ainsi que les citoyens de l'UE et les membres de leur famille qui ont un séjour permanent⁶.

» **Le Registre des étrangers** qui regroupe tous les étrangers qui ont un séjour de plus de trois mois, de durée déterminée ou indéterminée, mais qui ne sont ni établis, ni résidents de longue durée. Y sont également inscrits les citoyens de l'UE ou les membres de leur famille avant l'obtention de leur droit de séjour permanent.

» **Le Registre d'attente** (depuis 1995) dans lequel sont inscrits les demandeurs d'asile et les citoyens européens dans l'attente de leur enregistrement dans un autre registre. Les demandeurs d'asile y restent inscrits jusqu'à leur départ du territoire ou leur inscription dans un autre registre.

¹ Pour plus de détails concernant le calcul des flux d'immigration et d'émigration et sur les changements méthodologiques survenus dans le temps, cf. Rapport démographique et statistique 2013, pp. 10-15.

² http://statbel.fgov.be/fr/binaries/CP_Population_2017_fr_tcm326-283758.pdf.

La répartition de ces trois groupes est très variable selon la nationalité. Pour les Roumains, les Français et les Néerlandais par exemple, 90% des immigrations sont des entrées déclarées, les 10% restants étant des ajustements via des réinscriptions au registre de personnes indûment rayées. Par contre, 25% des immigrations de

Une immigration majoritairement européenne

En tête devant les autres régions d'origine, les citoyens de l'UE-28 représentent 57% des immigrations enregistrées en 2016. Parmi les citoyens de l'UE-28, les principales nationalités d'origine sont la Roumanie (12% du total des immigrations étrangères), la France (10%) et les Pays-Bas (7%).

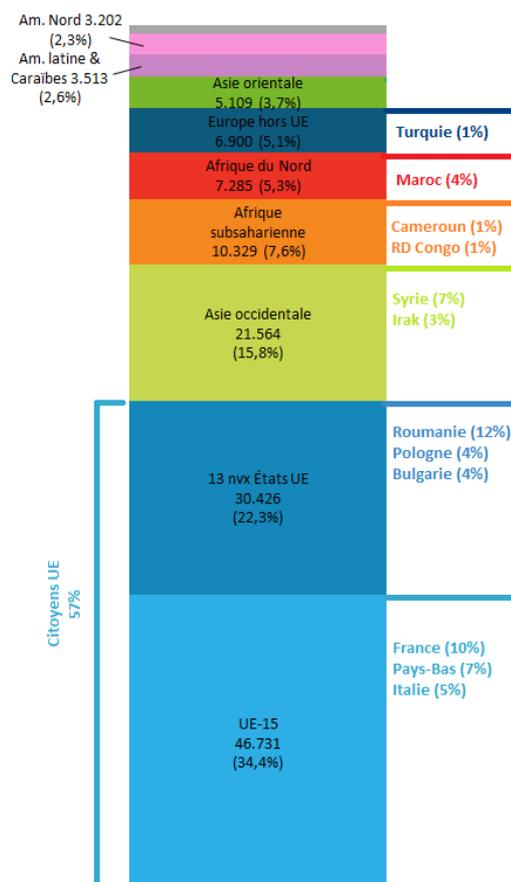
Les ressortissants européens hors UE ne représentent quant à eux que 5% des immigrations. Parmi ceux-ci, la Turquie est le principal pays d'origine (1% du total des immigrations étrangères).

Après l'Europe, le continent asiatique occupe la seconde place, représentant près de 20% des immigrations étrangères. Au sein du continent asiatique, la majorité des immigrations concerne des pays d'Asie occidentale (16%), dont la Syrie (7%) et l'Irak (3%), qui sont les principaux pays d'origine. Parmi les pays d'Asie orientale (4%), on retrouve surtout la Chine et le Japon. Quant à l'Afrique subsaharienne, elle est surtout représentée par le Cameroun et la République démocratique du Congo (8%). Enfin, les immigrations en provenance d'Afrique du Nord (5%) sont très majoritairement issues du Maroc.

Le fait que l'immigration d'étrangers en Belgique soit majoritairement composée de citoyens issus de l'UE (57% en 2016) n'est pas un phénomène tout à fait nouveau : c'est le cas depuis presque 10 ans. C'est avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE en 2007, que la proportion d'immigrants originaires de l'UE a basculé

Syriens sont des entrées déclarées, et 75% d'entre elles correspondent à des changements de registre. Dans ce cas, il s'agit de demandeurs d'asile arrivés essentiellement entre 2015 et 2016 et pour qui une protection internationale a été notifiée dans le registre en 2016.

Figure 3. Origine des immigrations d'étrangers, flux 2016 (Source : Statistics Belgium)



au-dessus des 50% (Figure 3). Avant cela, la part des immigrants issus des pays tiers était plus importante. L'élargissement de l'UE aux dix nouveaux États membres en 2004 n'avait pas eu cet effet : les immigrations depuis ces pays vers la Belgique a augmenté de façon progressive lors de leur adhésion. L'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE a par contre été un élément déclencheur pour les mouvements migratoires depuis ces deux pays.

En tête devant les autres régions d'origine, les citoyens de l'UE-28 représentent 57% des immigrations enregistrées en 2016

En 2007, le nombre d'immigrations roumaines en Belgique a presque doublé, et celui des immigrations bulgares a plus que triplé.

Cependant, entre 2007 et 2016, la proportion d'immigrations issues de l'UE a fluctué. Deux périodes se distinguent à la fois par une croissance des immigrations et par une diminution de la part des citoyens UE dans les flux d'entrée (Figure 3). En d'autres termes, les immigrations depuis les pays tiers expliquent davantage les périodes de plus forte croissance des immigrations. Cela ne signifie pas que les immigrations des citoyens UE ne sont pas présentes, mais simplement qu'elles augmentent moins fortement sur la période, proportionnellement aux immigrations des ressortissants de pays tiers.

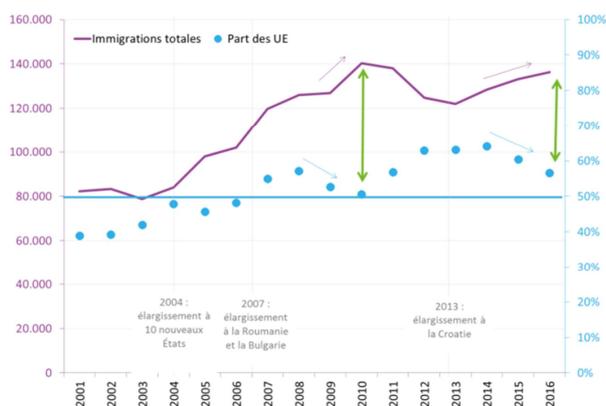
- *Entre 2007 et 2010*, on observe une croissance des immigrations (+17%), qui s'accompagne d'une diminution de la proportion des immigrations UE (55% → 51%). Au cours de ces trois années, quelques pays non-UE enregistrent en effet une croissance particulièrement soutenue des immigrations.

C'est d'une part le cas pour des pays de la région des Balkans (Kosovo, Arménie, Macédoine, Serbie, Albanie). Ce groupe de pays était fortement représenté dans les demandes d'asile au début des années 2000. À ce moment, les procédures d'asile étaient encore relativement longues, et les taux de reconnaissance plus faibles qu'aujourd'hui³. Le fait de retrouver une forte croissance des immigrations pour ces nationalités sur la période 2007-2010 ne traduit pas forcément de nouvelles arrivées, mais reflète plutôt le fait qu'un certain nombre de ces demandeurs d'asile arrivés au début des années 2000, ont bénéficié de la campagne de régularisation menée en 2009, et ont intégré à ce moment-là les statistiques sur les flux d'immigration.

D'autre part, cette croissance est également présente pour quelques pays pour lesquels les demandes d'asile sont nombreuses durant cette période, à savoir l'Irak, l'Afghanistan, la Russie, la Guinée, la RD Congo.

- *Entre 2013 et 2016*, on enregistre à nouveau une croissance des immigrations (+12%), associée à une baisse de la part des UE dans les flux d'entrée (63% → 57%). Cette fois, les pays non-UE les plus concernés par une

Figure 4. Flux d'immigration d'étrangers et proportion d'immigrants originaires de l'UE, 2001-2016 (Source : Statistics Belgium, calculs : Myria)



	Période 2007-2010	Période 2013-2016
Croissance des immigrations	+17% +8% (UE) +28% (non-EU)	+12% 0% (UE) +31% (non-UE)
% des UE dans les immigrations	55% → 51%	63% → 57%
Pays non-UE dont la croissance a été soutenue	Kosovo, Arménie, Macédoine, Serbie, Albanie	Syrie, Irak, Somalie
	Irak, Afghanistan, Russie, Guinée, RD Congo	

³ Cf. Focus 2000-2015, Rapport 2016

croissance des immigrations sont la Syrie, l'Irak et la Somalie, qui figurent parmi les principales nationalités d'asile durant ces années.

Ces deux exemples illustrent bien le fait que les flux d'immigrations, tels qu'ils sont calculés au niveau de la Belgique, reflètent non seulement les

entrées annuelles sur le territoire, mais également, avec un certain décalage dans le temps, les *flux d'asile*, par le biais de la reconnaissance d'une forme de protection internationale ou de la délivrance d'une autorisation de séjour sur une autre base (la régularisation notamment).

Les Syriens, quatrième nationalité d'origine des immigrants en Belgique en 2016

Au cours de l'année 2016, 9.074 immigrations de Syriens ont été comptabilisées en Belgique, soit deux fois plus qu'en 2015 et cinq fois plus qu'en 2014 (Tableau 1). La Syrie arrive de ce fait en quatrième position parmi les principales nationalités d'origine des immigrants en Belgique en 2016, après les Roumains (16.178), les Français (13.794) et les Néerlandais (9.531).

Cette évolution est assez inédite, puisqu'historiquement, les principaux flux d'immigration vers la Belgique étaient surtout le fait de citoyens UE, exception faite des ressortissants marocains et turcs qui y ont toujours occupé une place importante.

Tableau 1. Top 20 des immigrations internationales enregistrées en 2014, 2015 et 2016 (Source : Statistics Belgium)

2014		2015		2016	
Roumanie	15.002	Roumanie	14.964	Roumanie	16.178
France	14.556	France	14.692	France	13.794
Pays-Bas	9.886	Pays-Bas	9.987	Pays-Bas	9.531
Pologne	7.393	Pologne	6.864	Syrie	9.074
Italie	6.907	Italie	6.747	Italie	6.259
Espagne	6.440	Maroc	5.441	Pologne	5.925
Bulgarie	5.723	Espagne	5.356	Maroc	5.324
Maroc	5.291	Bulgarie	5.232	Bulgarie	4.877
Portugal	3.954	Syrie	4.438	Espagne	4.836
Allemagne	2.951	Portugal	3.842	Irak	4.013
Inde	2.692	Allemagne	3.038	Portugal	3.913
États-Unis	2.478	Inde	3.011	Inde	3.171
Royaume -Uni	2.052	États-Unis	2.768	Allemagne	2.924
Turquie	2.052	Royaume -Uni	2.155	États-Unis	2.508
Syrie	1.726	Turquie	1.996	Royaume-Uni	2.018
Chine	1.662	Afghanistan	1.747	Afghanistan	1.977
Afghanistan	1.654	RD Congo	1.731	Chine	1.877
RD Congo	1.639	Chine	1.718	Turquie	1.800
Grèce	1.459	Grèce	1.558	Cameroun	1.655
Cameroun	1.457	Cameroun	1.546	RD Congo	1.541
Autres	31.491	Autres	34.254	Autres	33.132
Total	128.465	Total	133.085	Total	136.327

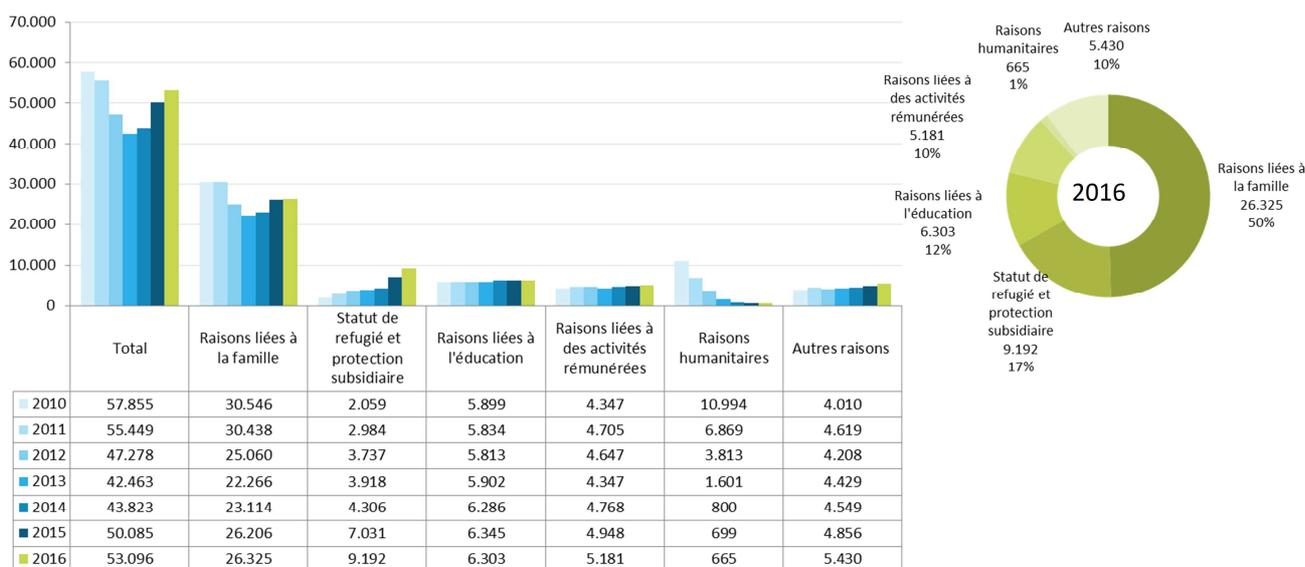
L'asile est loin d'être l'unique porte d'entrée pour les ressortissants des pays tiers en Belgique

En 2016, le principal motif légal de migration pour les ressortissants de pays tiers (toutes nationalités confondues) était le **regroupement familial** (50%) (Figure 4). Depuis 2015, le second motif est l'obtention du **statut de réfugié** ou l'octroi de la **protection subsidiaire**. En 2016, cette tendance se confirme, et ce type de titre de séjour représente 17% de l'ensemble des premiers titres délivrés. Viennent ensuite les **raisons liées à l'éducation** (12%) et aux **activités rémunérées** (10%).

Encadré 2. statistiques sur les premiers titres de séjour

Les ressortissants des pays tiers qui entrent sur le territoire belge doivent déclarer leur arrivée auprès de leur commune de résidence et se voient délivrer un titre de séjour sur base du type de visa ou de l'autorisation de séjour dont ils disposent. Les statistiques sur les premiers titres de séjour permettent d'étudier les motifs légaux des migrations. Tout comme dans les statistiques sur les flux d'immigration, les demandeurs d'asile ne sont pas comptés comme tels dans les chiffres sur les premiers titres de séjour. Ils n'intègrent les statistiques que lorsqu'ils sont reconnus réfugiés ou qu'ils obtiennent la protection subsidiaire, ou s'ils obtiennent un premier titre de séjour sur une autre base.

Figure 5. Répartition des premiers titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers selon le motif, pour 2016, et évolution 2010-2016 (Source : OE-Eurostat, calculs : Myria)



Si la majorité des immigrations de Syriens en 2016 reflète des flux d'asile, il reste toutefois un grand nombre d'immigrants arrivés par d'autres voies. Les données sur les premiers titres de séjour, offrent à cet égard des informations complémentaires. En 2016, un tiers des premiers titres de séjour délivrés à des Syriens reposait sur des motifs familiaux. Cela représente environ 2.000 personnes, soit deux fois plus qu'en 2015 et près de cinq fois plus qu'en 2014. L'augmentation des flux d'asile pour les Syriens ces dernières années s'accompagne donc d'une hausse de

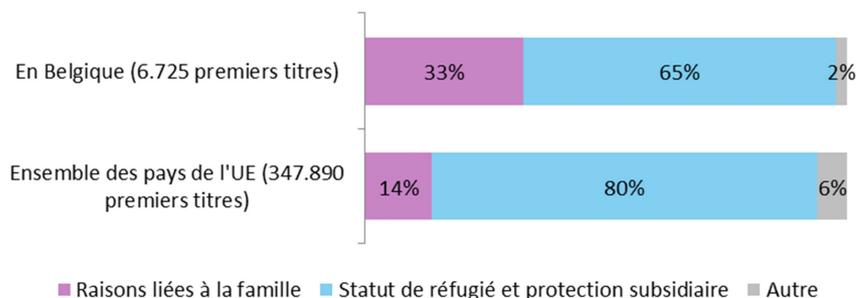
regroupements familiaux. Ces évolutions sont sans doute en partie liées aux conditions plus favorables accordées aux réfugiés reconnus et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire au cours de la première année de leur reconnaissance pour se faire rejoindre par les membres de leur famille (conjoint et enfants).

Notons que par rapport à la moyenne observée dans l'ensemble des pays de l'UE, la proportion de Syriens détenant un titre de séjour pour raisons familiales en Belgique est plus importante (33%

contre 14% pour la moyenne observée pour l'ensemble des pays de l'UE). Cette moyenne cache une disparité des situations au sein des pays de l'UE. Plusieurs pays (comme l'Allemagne, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni) affichent une proportion de premiers titres

délivrés à des Syriens pour raisons familiales plus faibles que la moyenne (entre 3 et 13%). Avec une proportion supérieure à la moyenne, la Belgique se trouve aux côtés de la Suède, la Norvège et le Danemark.

Figure 6. Répartition des premiers titres de séjour délivrés à des Syriens en Belgique et pour l'ensemble des pays de l'UE en 2016 (Source : OE-Eurostat, calculs Myria)

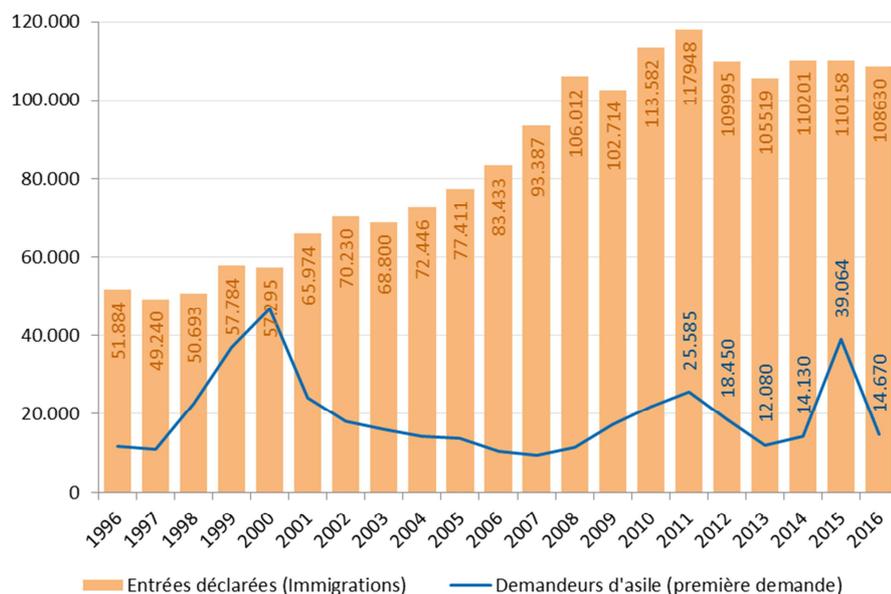


Place de l'asile dans le contexte migratoire en Belgique

On le voit à travers ces quelques chiffres : d'une manière ou d'une autre, les flux d'asile sont perceptibles à travers les flux d'immigration. Pourtant, tous les demandeurs d'asile ne sont pas inclus dans ces statistiques : seules les personnes à qui une protection internationale est octroyée y apparaissent. On peut percevoir la place de l'asile dans le contexte migratoire global en comparant deux indicateurs : d'une part, le *nombre de demandeurs d'asile* (pour qui il s'agit d'une première demande) enregistrés par l'Office des étrangers au cours d'une année et, d'autre part, le *nombre d'immigrations déclarées* enregistrées au cours de cette même année⁴. En 2015, année ayant connu une arrivée importante de

demandeurs d'asile, environ 39.000 premières demandes d'asile ont été enregistrées et 110.000 immigrants ont déclaré leur arrivée sur le territoire belge. En d'autres termes, pour 10 immigrants, on comptait en moyenne 4

Figure 7. Nombre d'immigrations déclarées, hors changements de registre et réinscriptions (Statistics Belgium) et demandeurs d'asile (1ère demande) (OE-RN, calculs N. Perrin jusqu'en 2007 et OE-Eurostat entre 2008 et 2016) en Belgique, 1996-2016



⁴ Dans de précédentes publications de Myria, l'indicateur d'immigrations était le *nombre total d'immigrations* (en ce compris les changements de registres et les réinscriptions de personnes radiées). Il est de plus en plus difficile de comparer ce chiffre à celui des demandeurs d'asile car les personnes ayant introduit leur demande d'asile et ayant été reconnues au cours de la même année sont dès lors comptabilisées tant dans les flux légaux que parmi les demandeurs d'asile.

demandeurs d'asile. En 2016, avec 14.600 demandeurs d'asile et 108.600 immigrants, ce rapport est redescendu à 1 demandeur d'asile pour 10 immigrants environ.

Take away

- ✓ Au cours de l'année 2016, 136.327 immigrations d'étrangers ont été enregistrées. Ensemble, les citoyens de l'UE-28 représentent 57% des immigrations enregistrées en 2016, représentant la principale région d'origine des immigrants.
- ✓ Inédit en 2016 : près de 9.000 immigrations de Syriens, plaçant la Syrie dans le top 5 des pays d'immigrations en Belgique.
- ✓ Au niveau belge, les statistiques sur les immigrations internationales sont la somme de trois composantes : les immigrations déclarées + réinscription de personnes radiées d'office + personnes ayant changé de registre
- ✓ Les flux d'immigrations reflètent donc non seulement les *entrées annuelles sur le territoire*, mais également les *flux d'asile*, par le biais de la reconnaissance d'une forme de protection internationale ou de la délivrance d'une autorisation de séjour sur une autre base (la régularisation notamment).
- ✓ En 2016, 17.797 personnes ont été transférées du registre d'attente au registre des étrangers (soit 13% des immigrations). Il s'agit du deuxième chiffre le plus élevé depuis la création du registre d'attente au milieu des années 1990.
- ✓ Cela étant, l'asile est loin d'être l'unique porte d'entrée pour les ressortissants des pays tiers en Belgique : en 2016, le principal motif de migration pour les ressortissants de pays tiers (toutes nationalités confondues) était le regroupement familial
- ✓ En Belgique, en 2016, un tiers des premiers titres de séjour délivrés à des Syriens reposait sur des motifs familiaux. Cela représente environ 2.000 personnes, soit deux fois plus qu'en 2015 et près de cinq fois plus qu'en 2014.